



**–Déclaration liminaire du Snec-CFTC au CCM–
–3 AVRIL 2025–**

Monsieur le directeur général,
Mesdames et messieurs les membres du comité consultatif ministériel,

Ce printemps 2025 est un pas supplémentaire dans le sens de la parité pour les agents contractuels d'État des établissements agricoles privés : Après 5ans de demandes réitérées par les syndicats et notamment le Snec-CFTC, nous allons pouvoir bénéficier du droit à la rupture conventionnelle, comme tout travailleur en France. Nous espérons que la note de service qui encadrera ce dispositif verra le jour avec plus de diligence et sera publiée avant septembre 2025.

Parmi les autres perspectives positives, devrait survenir la revalorisation des grilles indiciaires des maîtres auxiliaires, enseignants indispensables quand il est nécessaire de remplacer un agent absent pour une longue durée. Concernant ce corps, nous ne comprenons pas pourquoi leur recrutement pour les disciplines générales ne se fait qu'à un niveau master 2 alors qu'au MENJS et dans l'enseignement agricole public, des contractuels peuvent être recrutés dès le niveau licence. Compte tenu des carences d'enseignants, nous demandons une évolution des textes ou des possibilités de dérogation plutôt que de laisser des élèves sans professeurs. Il est impératif que nos apprenants aient des cursus de formation complets.

Concernant les concours et particulièrement le concours interne, avec la réforme récente, nous sommes confrontés à une nouvelle problématique : l'obligation d'être à temps complet l'année post- concours. Or, il n'est pas forcément possible aux chefs d'établissement de passer un agent à temps incomplet à temps complet. La conséquence de cette nouvelle réglementation impose aux agents de muter alors que c'est contraire à l'esprit du concours interne. Certains collègues promus vont devoir renoncer au concours, ne pouvant changer de lieu de vie. L'attractivité des concours dans l'enseignement agricole privé est déjà mise à mal avec le manque de disciplines ouvertes, la volonté de modifier le reclassement post-concours sans tenir compte de l'ancienneté. Il y a urgence de trouver des solutions sur ces points.

Pour continuer, les représentants du Snec-CFTC renouvellent leur inquiétude au sujet de la mise en œuvre des ECCF. Du fait des durées des épreuves et de la pluridisciplinarité imposées dans les notes de cadrage, les ECCF sont très chronophages. Les élèves perdent beaucoup d'heures de face à face. De nombreux enseignants font beaucoup de bénévolat en dehors de leurs heures de cours pour l'éviter mais cela ne peut plus durer. Nous attendons le groupe de travail promis au CNEA avec impatience.

Nous savons que le pacte sera reconduit l'année prochaine. Il doit être pérenne à long terme pour les enseignants continuent à effectuer les activités qu'ils réalisaient autrefois de façon bénévole.

Enfin, nous aimerions revenir sur les comités médicaux et la représentativité des syndicats dans ces instances, où cela en est-il ?

Pour finir nous tenons à vous faire part qu'une DRAAF met entre 6 et 8 mois pour rembourser les frais des élus à la suite de leur participation à différentes instances. C'est inacceptable et entrave leur droit à l'exercice syndical.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus Snec-CFTC au CCM,
Sabrina Dufour et Estelle Claverie